PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 2 septembre 2025, à 19h30 au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy

Siège #3 - Samuel Roy

Siège #4 - Tonia Despont

Siège #5 - Michel Turcot

Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-09 144

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
- 4 MOT DU MAIRE
- 5 INFORMATION PUBLIQUE
- 6 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 CORRESPONDANCE REÇUE
- 8 GESTION DES SERVICES ADMINISTRATION
- 9 FINANCES
 - 9.1 ADOPTION des dépenses du mois de septembre 2025
- **9.2** RÉSOLUTION Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
 - 9.3 Programmes et subventions
- **9.4** RÉSOLUTION Demande de commandite, championnat panaméricain de softball U18
- 9.5 RÉSOLUTION Demande de participation financière, finissants 2025-2026 du Collège Jésus-Marie de Bellechasse
- 10 URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 DÉPÔT des permis et certificats de septembre 2025
- **10.2** RÉSOLUTION Demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage sur le lot 3 885 863
- **10.3** RÉSOLUTION Demande de dérogation mineure pour un frontage inférieur au règlement
 - 10.4 RÉSOLUTION Demande PIIA, 77, rue Principale
- 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique
 - **11.2** RÉSOLUTION Regroupement d'achat des APRIA de Bellechasse
- 12 TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics
- **12.2** RÉSOLUTION Sous-traitance du déneigement de la route 281 (appel d'offre par invitation)
 - 12.3 RÉSOLUTION Remplacement du véhicule 26 de la voirie et requis

du MTQ

12.4 - RÉSOLUTION - Contrat crédit bail achat - véhicule de voirie

13 - LOISIRS

14 - LÉGISLATION

14.1 - RÉSOLUTION - Vote par correspondance

14.2 - RÉSOLUTION - Motion d'appui à la demande du CEPLAC

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-09 145

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 aout dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

 D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

Monsieur le Maire présente ses remerciements à la population pour son mandat. Les 2 premières années ont été mouvementées et par la suite, beaucoup plus constructives. Il tient à remercier monsieur Frédéric Corneau avec qui il a appris beaucoup concernant son rôle et la gestion municipale puis en suite, monsieur Claude Morin avec qui il a pu reprendre le contrôle de la municipalité, progresser vers de améliorations et des projets à l'avantage des citoyens comme vous serez en mesure de le constater dans le bilan. Il remercie ensuite l'équipe administrative dont madame Valérie Bergeron, l'équipe des travaux publics qui abat un lot de travail quotidiennement et le conseil actuel sans qui les choses n'auraient pas pu se faire. Monsieur le maire réitère qu'il désire poursuivre l'aventure maintenant que nous sommes en mode « vers l'avenir », que nos budgets sont sains et il reste à l'écoute des citoyens, assure une transparence pour la municipalité et désire continuer à travailler pour le bénéfice de la majorité des gens.

5 - INFORMATION PUBLIQUE

Une pétition circule en ce moment dans la municipalité. Certains éléments soulignés dans cette pétition créent une confusion auprès des citoyens. Voici la réalité actuelle:

- On parle de développement. Effectivement, la municipalité travaille au développement afin de revitaliser le village, d'augmenter les revenus permettant d'absorber les hausses constantes des services et de limiter les augmentations de taxations. Sans développement, on risque des hausses importantes de taxes, la perte de service et bien d'autres problématiques.
- Le développement ne dérange pas la quiétude si cela est bien fait. Les problématiques de VTT, de transport, de vandalisme ne proviennent pas des nouveaux arrivants mais plutôt de ce qui est établi et non de ceux qui arriveront.
- 3. Actuellement, aucune terre agricole de Saint-Raphaël n'est touchée par des projets de développement, au contraire, nous travaillons à bien « remplir » les zones vides qui étaient prévues depuis fort longtemps pour des constructions.
- 4. Les coûts relatifs à l'eau potable et aux eaux usées sont répartis au prorata des utilisateurs donc, plus de gens améliore ou permet de diluer les hausses et non pas d'augmenter le coût actuel.
- 5. Concernant le trafic, le problème s'il en existe un provient davantage des résidents actuels notamment avec des VTT dans les rues alors que c'est interdit, de non-respect des limites de vitesse ou du bruit de véhicules non conformes (silencieux, concours de pneus show de boucane, etc.).
- 6. Demander de stopper le développement mettrait à risque l'avenir de la municipalité et nous le répétons, aucune terre agricole ne fait partie de projet actuellement.
- 7. Toute l'information est disponible à la municipalité si elle existe. Nous sommes transparents en publiant dans le journal, en discutant au conseil et en répondant aux questions des citoyens. Nous travaillons dans le but d'améliorer notre communauté et non l'inverse.
- 8. Tous les projets sont conformes à la réglementation actuelle en périmètre urbain et aucun sur des terres agricoles.
- 9. Nous poursuivrons donc en ce sens le développement bien que certains citoyens s'y refusent pour des raisons personnelles.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

- Un citoyen demande de lire la pétition qui circule en ce moment? R:
 Monsieur le maire lie celle-ci pour la compréhension des citoyens.
- Une citoyenne demande qui est la personne (...) qui a lancé cela et pourquoi? R: Madame Geneviève Gagnon-Fournier. Elle veut préserver son environnement et l'usage qu'elle en fait présentement.
- 3. Un citoyen demande s'il est possible de voir les comptes de dépenses municipaux du mois de mars dernier car le journal n'avait pas été publié? R: les documents sont disponibles au bureau municipal et non regarderons avec le prochain conseil si la méthode de transparaence actuelle doit être modifiée.
- 4. Un citoyen mentionne que selon lui, la majorité des gens sont favorables au développement, qu'il faut plus de gens à Saint-Raphaël pour faire progresser la municipalité et félicite l'équipe pour le renouveau actuel.
- 5. Un citoyen demande si la municipalité travaille actuellement à l'amélioration du réseau d'aqueduc. Les bris, la qualité de l'eau sont souvent d'actualité et cela est préoccupant surtout qu'on voit plusieurs autres efforts et dépenses comme le remplacement de véhicules et des travaux sur les autres infrastructures? R: Nous avons la même préoccupation et nous y travaillons activement comme le présente le plan d'action qui a été déposé lors d'une séance

précédente. Les travaux sur le réseau ainsi que sur nos stations ne sont pas apparentes versus un véhicule. Actuellement, nous travaillons avec différents groupes de spécialistes pour mettre diverses solutions en place dont un système de filtration du manganèse, principal problème de sédiments dans le réseau. Le plan d'action est disponible sur le site de la municipalité et au bureau et monsieur le Maire rappelle que la situation financière se porte très bien et que les changements sont dû à une lacune d'entretien et de vision du passé donc, on rattrape le tout actuellement.

6. Un citoyen demande pourquoi les comptes municipaux en 2018 étaient présentés d'une certaine façon et maintenant différemment? R: Au gré du temps et des changements de conseil et de direction, les attentes du conseil évoluent. Actuellement, nous publions l'ensemble des dépenses mensuelles de la municipalité dans le journal municipal et ces rapports sont accessibles au bureau municipal. Nous avons pris cette décision par soucis de transparence alors que ce n'est aucunement une obligation légale ou règlementaire de le faire.

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

- Lettre de demande au conseil concernant le déneigement dans un secteur non actuellement déneigé. La demande sera analysée sous peu.
- Invitation au 25e anniversaire du Centre-femmes de Bellechasse. Une invitation a été remise aux membres du conseil. La participation sera a la discrétion de chacun et non officiellement appuyée par la municipalité.

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

9 - FINANCES

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de septembre 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 120 010\$ correspondant au paiement du 2e versement de la quote-part de la Sureté du Québec est incluse à la somme des paiements;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 117 144.63\$ correspondant au paiement des travaux du 1er rang et du rang du Sault est incluse à la somme des paiements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-09 146 D'AUTORISER les dépenses de septembre 2025 payées par le greffiertrésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 581 001.83\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-09 147

9.2 - RÉSOLUTION - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

Engagement pour la réalisation de travaux au bureau municipal dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer la préservation et la mise en valeur de son patrimoine culturel immobilier, notamment du bureau municipal, bâtiment cité au patrimoine ;

ATTENDU QUE le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications permet d'obtenir une aide financière pour la réalisation de travaux visant la préservation et la restauration d'immeubles patrimoniaux de propriété municipale;

ATTENDU QUE le volet 1-b du PSMMPI permet aux municipalités qui souhaitent effectuer des travaux de préservation et de restauration d'immeubles de propriété municipale de bénéficier d'une aide financière de 50% des travaux admissibles;

ATTENDU QUE le bureau municipal est un immeuble patrimonial cité et qu'il appartient à la municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser description des travaux et estimation des coûts ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël s'engage à investir sa participation financière de la réalisation de ces travaux à la hauteur de 50% des travaux admissible, ce qui correspond à un montant de 76 877\$ dans le cadre du volet 1-b du PSMMPI visant à effectuer des travaux de restauration et de préservation sur des immeubles patrimoniaux de propriété municipale ;

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël s'engage à débuter les travaux au cours de l'année 2026 ;

QUE monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Raphaël, soit dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - confirmé
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (900 000\$) en préparation de dépôt
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) refusé
- Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - confirmé
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) confirmé
- Programme Nouvel Horizon (17 500\$) confirmé
- Programme 4500 bornes (48 000\$) confirmé
- Programme TECQ-PRABAM (129 253\$) confirmé
- Programme emploi d'été Canada (6 762\$) confirmé
- Programme des fêtes de la Saint-Jean (1 800\$) confirmé
- Programme péréquation municipale (20 500\$) confirmé
- Programme croissance de la TVQ (211 684\$) confirmé
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (50 000\$) - en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877\$) – confirmation

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 5 490 224\$

2025-09 148

9.4 - RÉSOLUTION - Demande de commandite, championnat panaméricain de softball U18

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de monsieur Jérémy Breton, demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite;

ATTENDU QUE la demande est liée à la sélection de monsieur Breton sur l'équipe nationale U18 de softball;

ATTENDU QUE l'équipe participera au championnat panaméricain U18 masculin en Argentine;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer ce joueur au niveau national;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

• **D'ACCORDER** une contribution de 50\$ afin de soutenir la campagne de financement nécessaire pour la participation de monsieur Breton aux championnats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09 149

9.5 - RÉSOLUTION - Demande de participation financière, finissants 2025-2026 du Collège Jésus-Marie de Bellechasse

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant d'un étudiant finissant provenant du Collège Jésus-Marie demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement de l'album;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet un plan de visibilité dans l'album et permet le financement des activités liées aux finissants 2026;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué par le passé à cet organisme étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

 D'ACCORDER une contribution de 100\$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle pour l'album des finissants du collège Jésus-Marie de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de septembre 2025

En septembre, les services municipaux ont émis 44 permis ou certificats dont:

- Certificat d'abattage d'arbres: 1
- Permis d'addition de bâtiment: 3
- Permis de d'agrandissement: 1
- Certificat d'autorisation de démolition: 3
- Permis de rénovation: 15
- Certificat autre: 5
- Permis de brûlage: 5
- Certificat d'autorisation de clôture et haie: 1
- Permis de lotissement: 3
- Certificat d'autorisation de piscine: 3
- Permis de captage des eaux souterraines: 1
- Permis d'installation de fosse septique: 1
- Permis de transformation: 1
- Certificat d'autorisation de travaux riverains: 1

Pour une valeur totale foncière annuelle de 20 978 519.00\$ et d'investissement dans la municipalité.

2025-09 150

10.2 - RÉSOLUTION - Demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage sur le lot 3 885 863

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour la construction sur le lot 3 885 863, concernant les travaux suivants ;

• Construction d'un garage sans résidence.

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël concernant les dérogations;

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme

(CCU) obtenue lors du comité tenu le 19 août 2025 selon les éléments suivants ;

- Recommandation 1 : la construction d'un bâtiment complémentaire sera acceptée seulement avec la présence d'un bâtiment principal sur le lot
- Recommandation 2 : Analyser avec le requérant la possibilité de construire le garage sur son propre terrain et analyser les détails des distances à respecter avec les servitudes municipales existantes sur la propriété.

ATTENDU l'objectif de la municipalité de densifier les terrains non bâtis et de combler les zones urbaines non-développées par des résidences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

 DE REFUSER la demande de dérogation mineure concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 août 2025, pour le lot 3 885 863.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09 151

10.3 - RÉSOLUTION - Demande de dérogation mineure pour un frontage inférieur au règlement

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le lot 3 691 927 concernant les dimensions de frontage du terrain de 41 mètres versus 50 mètres tel qu'indiqué au règlement;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 19 août 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• **D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure concernant le frontage de 41 mètres versus 50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09 152

10.4 - RÉSOLUTION - Demande PIIA, 77, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 77, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

• Rénovation extérieure des balcons avant du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no. 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 19 août 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes tel que présenté par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 août 2025, pour le 77, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de septembre du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin directeur de la Sécurité Publique et en fait la lecture au public.

2025-09 153

11.2 - RÉSOLUTION - Regroupement d'achat des APRIA de Bellechasse

APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOMES (APRIA) - COMMANDE POUR UN ACHAT REGROUPÉ

ATTENDU QUE les appareils de protection individuelle et les appareils respiratoires des pompiers doivent être remplacés de façon récurrente pour garantir leur efficacité et leur conformité aux exigences du fabricant, de la CNESST et de la NFPA:

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité publique recommande de faire une commande pour un achat regroupé afin de diminuer le coût unitaire de ces équipements de protection essentiels pour la sécurité des pompiers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël possède douze appareils de protection respiratoires autonomes, vingt-quatre facials et 30 bouteilles supplémentaires;

ATTENDU QUE les APRIA ont en moyenne entre 20 et 30 ans d'usage et qu'il est recommandé de remplacer ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le Conseil autorise monsieur Claude Morin, directeur du service de sécurité publique à faire une commande des appareils de protection respiratoire autonomes (APRIA) pour un achat regroupé.
- **QUE** cet achat soit amorti sur une période de 10 ans et payé à même les surplus accumulés de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de septembre du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin directeur général et en fait la lecture au public.

2025-09 154

12.2 - RÉSOLUTION - Sous-traitance du déneigement de la route 281 (appel d'offre par invitation)

ATTENDU que le ministère des Transports demande à la municipalité d'exécuter l'entretien hivernal de la route 281 selon un secteur défini;

ATTENDU que le MTQ propose une entente profitable à la municipalité et des conditions permettant à la municipalité d'optimiser son fonctionnement lors des périodes de déneigement;

ATTENDU que la municipalité a analysé les impacts, les besoins en personnel et en équipements;

ATTENDU que le remplacement d'un véhicule de voirie (PAYSTAR 2010) est rendu nécessaire dû à ses coûts d'entretien, son âge et son état général;

ATTENDU que l'entente permettrait de financer l'achat d'un nouveau véhicule au lieu de faire un emprunt sans revenu et permettrait d'avoir un véhicule neuf pour les besoins des travaux publiques;

ATTENDU que la municipalité pourrait compléter avec une entreprise du secteur les besoins en personnel et en équipements, le tout financé à même le contrat de déneigement du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER la proposition du MTQ;
- QUE monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Raphaël, soit dûment autorisé à signer tout document ou entente lié à cette entente avec le MTQ;
- QUE monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Raphaël, soit dûment autorisé à signer tout document ou entente de sous-traitance lié au contrat du MTQ;
- QUE Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Raphaël, soit dûment autorisé à vendre au meilleur prix le véhicule PAYSTAR et ses équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09 155

12.3 - RÉSOLUTION - Remplacement du véhicule 26 de la voirie et requis du MTQ

ATTENDU QUE le conseil a adopté le PTI (Plan triennal d'immobilisations), tel qu'il appert à la résolution #2024-12-248;

ATTENDU QUE au sein du PTI, un montant de 425 000\$ fut réservé à l'achat d'un camion - benne et déneigement pour le service de voirie ;

ATTENDU QUE le véhicule Paystar 2010, unité 26 a été acheté pour la somme de 175 000\$ et que depuis, des réparations totalisant 177 000\$ ont été ajouté à cette somme;

ATTENDU QUE le véhicule Paystar 2010 a déjà plus de 15 ans et que celui-ci met à risque les obligations de déneigement de la municipalité et du MTQ;

ATTENDU QUE le résultat des appels d'offre sur SEAO déposé par Monsieur Claude Morin, fournissant des recommandations, explications et justifications en lien avec un projet de remplacement d'un véhicule désuet, endommagé et devenu très couteux des travaux publics;

ATTENDU QUE pour honorer le contrat de déneigement de la route 281 avec le ministère des Transports, certaines conditions doivent être remplies pour être conformes;

ATTENDU QUE le rapport mentionne les équipements nécessaires suivants :

Camion 325 000\$
Signalisation 1 000\$
Lettrage 1 000\$
Équipement de déneigement75 000\$
Aménagement véhicule 18 000\$
Total (avant taxes) 420 000\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

- D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 425 000\$ pour l'achat d'un camion -benne de déneigement destiné au service des travaux publics ainsi que les équipements et les frais mentionnés aux présentes, tel que recommandé par le rapport d'analyse complété par Monsieur Claude Morin:
- **QUE** ledit véhicule sera financé par crédit-bail-achat sur 7 ans selon une entente à intervenir au plus bas taux disponible à la signature;
- QUE ledit financement est remboursé annuellement par le revenu du contrat de déneigement du MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09 156

12.4 - RÉSOLUTION - Contrat crédit-bail achat - véhicule de voirie

En vertu de la résolution 2025-09-153, tenue le 30 septembre 2025 (dont extrait est ci-joint), il a été résolu de procéder à l'acquisition d'un camion Western Star 2025 par voies de crédit- bail sur 84 mois avec valeur résiduelle de 1, 00 \$ tel que soumissionné par Équipement Robitaille Inc pour un montant de 419 321, 00 \$ plus taxes telle soumission étant accompagnée d'un programme de crédit - bail de 84 mois dûment annexé à la soumission Équipement Robitaille Inc ;

ATTENDU QUE: Équipement Robitaille Inc étant le seul fournisseur ayant déposé une soumission, vérifiée conforme sous tous ses aspects pour le camion ci-dessus, il est proposé à cette assemblée d'adjuger la soumission à Équipement Robitaille Inc pour un montant de 419 321.00 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la soumission d' Équipement Robitaille Inc était accompagnée d'un programme de location de 84 mois offert par Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap Inc de concert avec la Banque Royale du Canada au taux indicatif de 4,66 % sur 84 mois , ajustable au coût des fonds du crédit-bailleur 5 jours avant la livraison du camion , plus des frais de dossier de 750 .00\$, Il est donc proposé à cette assemblée d'accepter l'offre de financement de Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap Inc de concert avec la Banque Royale du Canada laquelle agira comme locateur contractuel pour cette opération de crédit –bail selon les termes et conditions décrites ci- dessus,

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADJUGER l'achat du camion ci- dessus décrit à Équipement Robitaille Inc pour un montant de 419 321, 00 \$ plus taxes et d'accepter le financement de Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap Inc pour 84 mois selon les termes ci-dessus au taux de 4.66% ajustable plus frais de dossier de 750.00 \$;
- **D'AUTORISE PAR LA PRÉSENTE** Monsieur le Maire, Richard Thibault et le Directeur Général, Claude Morin, à contracter ce financement pour le compte de la Municipalité de Saint Raphaël et confirme également qu'ils ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter

tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail pour un montant 419 321, 00\$ sur 84 mois plus toutes taxes ainsi que des frais de dossier de 750.00 \$ avec la Banque Royale du Canada dont les copies des documents pertinents seront annexés aux présentes une fois signés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LOISIRS

Nous sommes toujours en mode recrutement pour le poste de coordonnateur en loisirs. Peu de candidatures ont été reçues à ce jour.

14 - LÉGISLATION

2025-09 157

14.1 - RÉSOLUTION - Vote par correspondance

ATTENDU que lors de la période de Covid en 2021 le vote par correspondance avait été autorisé;

ATTENDU qu'une résolution à cet effet avait été adoptée par le conseil;

ATTENDU qu'une résolution doit être abrogé afin de la modifier;

ATTENDU la demande de la direction générale des élections en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaëtan Roy ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE NE PAS** permettre le vote par correspondance considérant que chaque citoyen est en mesure d'exercer son droit de vote en personne;
- D'ABROGER toute résolution précédente le permettant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-09 158

14.2 - RÉSOLUTION - Motion d'appui à la demande du CEPLAC

ATTENDU QUE le CEPLAC demande à la municipalité un appui afin d'interdire l'usage d'engrais dans le secteur du Lac-aux-Canards;

ATTENDU QUE le CEPLAC se chargera de faire la promotion de cette restriction notamment par des actions de sensibilisation;

ATTENDU QUE la municipalité envisagera de règlementer cet aspect pour 2026;

ATTENDU la volonté des résidents du Lac-aux-Canards de préserver le lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

 D'APPUYER la démarche du CEPLAC auprès des résidents concernant l'usage d'engrais pouvant affecter la préservation du lac; • **D'ANALYSER** la possibilité de mettre en place une règlementation en ce sens en 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - VARIA

Monsieur le maire ouvre le varia afin de permettre aux conseillers (ères) de prendre la parole pour leur fin de mandat.

Chacun à son tour remerciement la population et annonce leur retour ou leur départ avant la dissolution du conseil.

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

aucune

2025-09 159

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

Fermeture à 20h34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé et officialise la dissolution du conseil pour la période des élections 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Thibault	Claude Morin, Adm.A.	
Maire	Directeur général et greffier-trésorier	
CERTIFICAT DE DISF	PONIBILITÉ DE CRÉDIT	
Je soussigné certifie	Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont	
disponibles pour les susdite municipalité.	dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la	
Claude Morin, Adm.A	a., directeur général et greffier-trésorier	
	Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal	

Richard Thibault, Maire

de l'article 142 (2) du Code municipal.